Syndicat
URI CFDT ALSACE

305, route de Colmar
67100 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014

SAS CAFEX
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Bretagne
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

12 B Rue du Pâtis Tatelin – CS 30835
35708 RENNES CEDEX 7

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau Régional, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'URI CFDT ALSACE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Secrétariat Régional. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la modification des plans d'amortissement des biens grevant les immeubles. Ce changement d'appréciation, qui ne constitue pas un changement de méthode, est exposée page 19 de l'annexe de vos comptes annuels.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La modification du plan d'amortissement de certaines immobilisations rattachées aux immeubles détenus par votre URI n'appelle pas de remarques de notre part. Nous estimons que les durées nouvelles retenues sont conformes aux usages. Cette information figure en page 19 de l'annexe des comptes annuels.

Conformément aux dispositions de la confédération, l'URI a immobilisé une partie de ses placements financiers. Cette décision fait suite à une réunion du Bureau Régional et est exposée page 19 de l'annexe des comptes 2014.

Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de votre syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rennes, le 7 mai 2015

Pour la SAS CAFEX,

Jacky FRÉROU
Commissaire aux comptes

UNION REGIONALE CFDT ALSACE

305, Avenue de Colmar
67029 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2014 au 31/12/2014

UNION REGIONALE CFDT ALSACE

Bilan

Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Alsace

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	22 598	8 412	14 186	16 397	- 2 211
Terrains	151 287		151 287	151 287	
Constructions	3 624 533	1 598 817	2 025 717	2 157 714	- 131 997
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 158	6 176	2 983	2 926	57
Autres immobilisations corporelles	264 918	224 222	40 696	63 830	- 23 134
Avances et acomptes				15 576	- 15 576
Autres participations	438 490		438 490	438 370	120
Prêts	29 355		29 355	11 436	17 919
Autres immobilisations financières	158		158	158	
TOTAL (I)	**4 540 497**	**1 837 627**	**2 702 871**	**2 857 694**	**- 154 823**
Clients et comptes rattachés	102 106		102 106	79 740	22 366
. Fournisseurs débiteurs	1 847		1 847		1 847
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 054		20 054	8 977	11 077
. Autres	311 710		311 710	328 662	- 16 952
Disponibilités	487 931		487 931	375 139	112 792
Charges constatées d'avance	11 452		11 452	20 412	- 8 960
TOTAL (II)	**935 098**		**935 098**	**812 930**	**122 168**
TOTAL ACTIF (0 à V)	**5 475 595**	**1 837 627**	**3 637 969**	**3 670 624**	**- 32 655**

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Fonds syndicaux	458 680	458 680	
Ecarts de réévaluation	228 227	228 227	
Autres réserves	1 768 730	1 624 730	144 000
Report à nouveau	248		248
Résultat de l'exercice	37 483	144 248	- 106 765
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**2 493 368**	**2 455 885**	**37 483**
. Emprunts	921 903	1 005 859	- 83 956
. Divers	2 711	2 957	- 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 906	95 112	13 794
. Personnel	27 863	31 711	- 3 848
. Organismes sociaux	46 781	59 504	- 12 723
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 865	1 826	1 039
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 880	4 507	2 373
. Autres impôts, taxes et assimilés	974	5 156	- 4 182
Autres dettes	25 718	8 107	17 611
TOTAL (IV)	**1 144 601**	**1 214 739**	**- 70 138**
TOTAL PASSIF (I à V)	**3 637 969**	**3 670 624**	**- 32 655**

UNION REGIONALE CFDT ALSACE

Compte de résultat

Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Alsace

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	15 660		15 660	17 798	- 2 138	-12,01
Production vendue biens	259 128		259 128	257 961	1 167	0,45
Production vendue services	330 919		330 919	320 927	9 992	3,11
Chiffres d'affaires Nets	**605 708**		**605 708**	**596 686**	**9 022**	**1,51**
Subventions d'exploitation			151 530	108 037	43 493	40,26
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			84 059	153 260	- 69 201	-45,15
Autres produits			572 404	566 857	5 547	0,98
Total des produits d'exploitation (I)			**1 413 700**	**1 424 840**	**- 11 140**	**-0,78**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			13 411	14 463	- 1 052	-7,27
Autres achats et charges externes			586 444	522 048	64 396	12,34
Impôts, taxes et versements assimilés			40 551	63 202	- 22 651	-35,84
Salaires et traitements			276 864	329 200	- 52 336	-15,90
Charges sociales			138 842	164 161	- 25 319	-15,42
Dotations aux amortissements sur immobilisations			222 327	119 718	102 609	85,71
Dotations aux provisions sur actif circulant				1 873	- 1 873	-100
Autres charges			61 762	48 839	12 923	26,46
Total des charges d'exploitation (II)			**1 340 202**	**1 263 505**	**76 697**	**6,07**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**73 499**	**161 336**	**- 87 837**	**-54,44**
Autres intérêts et produits assimilés			17 392	18 479	- 1 087	-5,88
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				145	- 145	-100
Total des produits financiers (V)			**17 392**	**18 624**	**- 1 232**	**-6,62**
Intérêts et charges assimilées			40 358	43 725	- 3 367	-7,70
Total des charges financières (VI)			**40 358**	**43 725**	**- 3 367**	**-7,70**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-22 966**	**-25 101**	**2 135**	**8,51**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**50 533**	**136 235**	**- 85 702**	**-62,91**

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 366	78 359	- 61 993	-79,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	900	9 400	- 8 500	-90,43
Total des produits exceptionnels (VII)	**17 266**	**87 759**	**- 70 493**	**-80,33**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 444	6 070	- 3 626	-59,74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-11 940	11 940	- 23 880	200,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	36 947	59 910	- 22 963	-38,33
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**27 451**	**77 920**	**- 50 469**	**-64,77**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-10 185**	**9 839**	**- 20 024**	**203,52**
Impôts sur les bénéfices (X)	2 865	1 826	1 039	56,90
Total des Produits (I+III+V+VII)	**1 448 359**	**1 531 223**	**- 82 864**	**-5,41**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**1 410 876**	**1 386 975**	**23 901**	**1,72**
RESULTAT NET	**37 483**	**144 248**	**- 106 765**	**-74,01**

UNION REGIONALE CFDT ALSACE

Annexe aux états financiers

Annexe aux états financiers

URI-CFDT ALSACE
Siret : 77886753100049
Siège social : 305 route de Colmar 67100 STRASBOURG

Comptes annuels : ANNEXE
Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'URI-CFDT ALSACE se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 par les données suivantes :

Total du bilan	**3 637 969 €**
Produits d'exploitation	**1 413 700 €**
Résultat	**37 483 €**

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'Union Régionale.
Le sommaire est le suivant :

Règles et méthodes comptables

Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels, des comptes consolidés et des comptes combinés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par **règlement ANC n°2014 - 03 relatif au plan comptable général, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et le règlement n°2009-10 du CRC afférent aux règles comptables des organisations syndicales**
L'URI ALSACE applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- l'image fidèle ;
- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014 - 03 sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.
Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions dudit règlement.

Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la reconnaissance en produit de la cotisation est constaté lors de l'encaissement de la cotisation.
En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par les structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé en créances sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Méthode de comptabilisation

Les cotisations reviennent en intégralité à l'URI, elles sont comptabilisées en totalité en produits. Les versements à d'autres structures sont enregistrés en charges.

Contributions publiques de financement

Lorsque la contribution publique de financement contient une clause résolutoire dont il apparaît probable qu'elle soit mise en application, l'URI constate dans ses comptes une provision pour reversement.
Les dépenses engagées avant que l'URI ait obtenu la notification d'attribution de la contribution sont inscrites en charges sans que le financement attendu puisse être inscrit en produits.
Une contribution de financement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrites en *« Produits constatés d'avance ».*
Lorsqu'un financement afférent à une action définie, comptabilisé au cours de l'exercice en produit en compte de résultat, n'a pu être utilisé en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'URI envers le tiers financeur est inscrit en charge sous la rubrique *« Engagement à réaliser sur ressources affectées »* et au passif du bilan sous le compte *« Fonds dédiés aux contributions publiques de financement ».*
Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés aux contributions publiques de financement » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte *« Contributions de financement – Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».*
Il n'y a pas d'opération de ce type en 2014 pour l'URI ALSACE.

Ressources perçues en contrepartie de la reconnaissance de la fonction de représentation de l'URI

Lorsque la ressource est versée directement à l'URI, elle comptabilise la totalité de la ressource au compte de résultat.
Lorsque la ressource est versée directement au représentant de l'URI, seul le reversement en fonction de l'accord entre l'URI et son représentant, est comptabilisé au compte de résultat.

Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n°2002 - 10, n°2003 – 07 et n°2004 – 06).
L'approche par la méthode des composants est prise en compte quand les immobilisations sont significatives et déterminés de manière fiable.
Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction la durée de vie prévue :

- Logiciels : 10 ans
- Construction : 10 à 50 ans
- Aménagements, aménagement et installations : 5 à 50 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 20 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
A la clôture sont comptabilisés dans un compte produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en 2014 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.
A la clôture sont comptabilisées dans un compte charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.
L'URI enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés en 2014 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

Immobilisations et amortissements

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 540 497

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 618	2247	267	22 598
Immobilisations corporelles	4 020 900	99 742	70 745	4 049 897
Immobilisations financières	449 964	19120	1082	468 003
Immobilisations en cours	15 576	15 576	15576	0
TOTAL	**4 507 058**	**105 533**	**72 094**	**4 540 497**

Amortissements et provisions d'actif = 1 837 627

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 221	4 458	267	8 412
Immobilisations corporelles	1 645 144	217 870	33 799	1 829 215
TOTAL	***1 649 365***	***119 718***	***93 389***	***1 837 627***

La provision pour dépréciation sur la climatisation d'un montant de 75 000€ constatée sur l'exercice 2012 a donné lieu à la modification de la base d'amortissement de celle-ci à compter de l'exercice 2013.
Conformément à la décision du bureau Régional, un montant de 430 000€ pris sur les disponibilités à été inscrit en actif immobilisé (Immobilisations financières).
La durée d'amortissement des peintures intérieures et des sols a été ramenée à 10 ans afin de mieux correspondre à la durée d'utilité. De ce fait, sur l'exercice, les plans d'amortissement des peintures intérieures et les sols déjà inscrits à l'actif (et amortis précédemment sur une durée plus longue de 50ans) ont été revus sur la base de la nouvelle durée d'amortissement. L'impact sur les dotations aux amortissements 2014 est de 92 k€.

Créances

Etat des créances = 476 680

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	29 513	7 200	22 313
Actif circulant & charges d'avance	447 168	447 168	
TOTAL	***476 680***	***454 367***	***22 313***

Produits à recevoir

Produits à recevoir par postes du bilan = 329 667€

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	1 697
Autres créances	311 710
Disponibilités	16 261
TOTAL	***329 667***

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients, Factures à établir	1 697
TOTAL	***1 697***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir	90 988
Produits à recevoir Confédération	220 722
TOTAL	***311 710***

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	16 261
TOTAL	***16 261***

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance = 11 452 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	au 01/01/2014	Affectation du résultat	Autres variations	au 31/12/2014
Fonds propres syndicaux	458 680			458 680
Réserves:	0			0
Réserve pour développement	66 723	54 000		120 723
Réserve de fonctionnement	300 000	90 000		390 000
Réserve pour mutualisation des moyens	50 000			50 000
Autre Réserves	1 208 007			1 208 007
Report à nouveau	0	248		248
Résultat de l'exercice	144 248	-144 248		37 483
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	0			0
Ecart de réévaluation	228 227			228 227
Sous total fonds propres sans droit de reprise	**2 455 885**	**0**	**0**	**2 493 368**
Fonds propres avec droit de reprise				0
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables				0
Sous total fonds propres avec droit de reprise	**0**	**0**	**0**	**0**
Situation nette	**2 455 885**	**0**	**0**	**2 493 368**

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation		Reprise	A la clôture
Comptes de tiers	0	1 873		1873	0
TOTAL	***0***	***1 873***		***1 873***	***0***

État des emprunts et dettes financières divers

L'état des échéances des emprunts et dettes financière divers au 31 décembre 2014 se présente de la façon suivante :

Emprunts	Total restant dû	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
PRÊT 164400	847 164 €	76 396 €	340 160 €	430 607 €
PRÊT 164500	44 354 €	5 629 €	24 812 €	13 912 €
PRÊT 164600	30 386 €	5 490 €	23 833 €	1 062 €
TOTAL	**921 903 €**	**87 516 €**	**388 806 €**	**445 581 €**

Les emprunts ont évolué de la façon suivante :

	au 01/01/2014	Nouveaux Emprunts	Remboursements	au 31/12/2014
PRÊT 164400	920 387	0	73 223	847 164
PRÊT 164500	49 771	0	5 417	44 354
PRÊT 164600	35 701	0	5 315	30 386
Situation nette	**1 005 859**	**0**	**83 955**	**921 904**

Autres dettes et charges à payer

Etat des dettes = 219 987 €

Etat des dettes	Montant total
Fournisseurs	108 906
Dettes fiscales & sociales	85 363
Autres dettes	25 718
TOTAL	***219 987***

Charges à payer par postes du bilan = 105 012 €

Charges à payer	Montant
Emp.& dettes financières div.	2 711
Fournisseurs	60 573
Dettes fiscales & sociales	41 728
TOTAL	***105 012***

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Int cour. / emprunts	2 711
TOTAL	***2 711***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	60 573
TOTAL	***60 573***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision pour conges a payer	26 921
Autres org. soc. charges a payer	14 807
TOTAL	***41 728***

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

Autres informations

Ressources annuelles

L'URI a perçu 1 431 093 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

Cotisations reçues	423 393
Reversements de cotisations	-
Subventions reçues	151 530
Autres produits d'exploitation perçus	838 778
Produits financiers perçus	17 392
Total des ressources	**1 431 093**

Contributions en nature / Mises à disposition de personnes

L'URI a bénéficié au cours de l'exercice de mises à dispositions de 1.25 personnes,
Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'URI

Le détail des mises à dispositions de personnes est le suivant :

Nombre de personne	Fonction	Durée
1/2	Secrétaire Régional	Indéterminée
1/2	Secrétaire Régional	Indéterminée
1/4	Chargé d'organisation	Indéterminée

Effectif au 31 décembre 2014

L'effectif est composé au 31 décembre 2014 de 8 équivalents temps plein.

DIF

Le nombre d'heures dues au titre du droit individuel à la formation représente au 31 décembre 2014 est de 909.73 heures.

Engagements de retraite

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe

Engagements de crédit bail

Il n'y a pas d'engagements en matière de crédit bail.